



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

AVENANT N° 1

À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION D'ORGANISATION D'UN SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT À LA DEMANDE

PREAMBULE :

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM a été créée au 1^{er} janvier 2012, par fusion des Communautés de Communes de Marckolsheim et Environs (CCME) et du Grand Ried (CCGR).

ARTICLE UNIQUE :

Le présent avenant a pour objet de substituer au bénéficiaire et cosignataire de la convention initiale, à savoir la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs (CCME), le nouvel établissement public de coopération intercommunale créé le 1^{er} janvier 2012 (en vertu des nouveaux statuts, Article 2 / C- Compétences facultatives : mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire), dénommé « Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim » et représenté par son Président, Monsieur Frédéric PFLIGERSDÆRFFER, agissant en vertu d'une délibération du conseil de communauté du

L'ensemble des autres dispositions, relatives à la convention de délégation d'organisation d'un service public de transport à la demande, demeurent inchangées jusqu'à l'échéance de la convention fixée au 31 août 2012.

Fait à Strasbourg, le _____, en deux (2) exemplaires originaux.

Pour le Département
du Bas-Rhin,
Le Président du Conseil Général

Pour la Communauté de Communes du
Ried de Marckolsheim
Le Président

Guy-Dominique KENNEL

Frédéric PFLIGERSDÆRFFER